

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....8 mai 2003
Heure..... 14 h 15
LieuSALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 85 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 14 h 30.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Louis Philippe Lépine proposé par Linda Delisle accepte

Louis-Philippe Lépine est élu président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Consultation FNEEQ sur nos demandes salariales en vue de la prochaine ronde de négociation
 - a) Information
 - b) Décision à prendre

2. CONSULTATION FNEEQ SUR NOS DEMANDES SALARIALES EN VUE DE LA PROCHAINE RONDE DE NÉGOCIATION

a) Information

Annette Gélinas expose la position FNEEQ sur le dossier de nos demandes salariales en vue de la première année de la prochaine ronde de négociation. Elle présente ensuite la proposition de l'exécutif sur le sujet. Suit une période de questions.

**b) Décision à prendre
Recommandation 29**

Considérant que le recul salarial subi par les enseignantes et les enseignants ayant 19 ans de scolarité sans maîtrise et au moins 15 ans d'expérience comptait pour beaucoup dans le rejet massif, par le SPECA, de l'entente de principe sur la structure salariale et les services professionnels rendus;

considérant que la correction de cette distorsion peut devenir un enjeu important des prochaines négociations;

considérant que le retour au synchronisme des augmentations salariales avec le reste du secteur public devrait

aussi constituer un enjeu majeur des prochaines négociations;

considérant qu'il peut être important dans ce contexte de préserver la latitude nécessaire à des négociations dont le résultat puisse être apprécié dans son ensemble;

considérant que la FNEEQ a rejeté l'offre de prolongation de la convention collective;

considérant cependant que pour plusieurs syndicats, il peut être souhaitable d'obtenir dès septembre 2003 une augmentation salariale dont le quantum pourrait difficilement dépasser 2%;

il est proposé :

QUE l'assemblée syndicale du SPECA mandate ses représentant-es au regroupement cégep pour intervenir, sur d'éventuels amendements amenés par d'autres syndicats, dans le sens des considérations précédentes, mais de s'abstenir sur la proposition principale si elle devait rester telle qu'elle.

Proposée par Normand Lapierre
Appuyée par Guy Ménard
Le vote est demandé
Adoptée à la majorité

Levée de l'assemblée : 15 h

Adoptée le: _____

Président

Secrétaire